

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI**
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICHIATO
COMMUNE DE PERI

Suivant acte reçu par Maître Mariette NOCERA, Notaire à AJACCIO, le 23 Août 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Charles Joseph Noël ANTOLINI, en son vivant retraité, époux de Madame Danielle Geneviève RICHARD, demeurant à MARTIGUES (13500) 13 rue Edouard Amavet. Né à MARSEILLE (13000), le 1er janvier 1946. Marié à la mairie de EYGUIERES (13430) le 22 novembre 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Camille PERDIGUERO, notaire à PORT DE BOUC (BOUCHES DU RHÔNE), le 27 octobre 1980. Décédé à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009), le 29 octobre 2019.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil,

1°) sur la Commune de CUTTOLI-CORTICHIATO (CORSE-DU-SUD) 20167, Lieu-dit Foata, la moitié indivise en pleine propriété des parcelles de terres figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0143	FOATA	00 ha 61 a 78 ca
B	0144	FOATA	01 ha 18 a 00 ca
B	0147	FOATA	00 ha 00 a 36 ca
B	0148	FOATA	00 ha 64 a 17 ca
B	0150	FOATA	02 ha 08 a 58 ca
B	0151	FOATA	00 ha 33 a 80 ca

2°) sur la Commune de PERI (CORSE-DU-SUD) 20167, Lieu-dit Porcocioncho, la moitié indivise en pleine propriété des biens ci-après désignés :

Une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une construction

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	104	PORCOCIONCHO	00 ha 06 a 10 ca

Une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	105	PORCOCIONCHO	00 ha 05 a 45 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr